

Nom, prénom de l'apprenti : .....

N° à contacter en cas d'urgence (obligatoire) :

Nom – Prénom N° →

Nom – Prénom N° →

## DOCUMENTS RELATIFS A L'INTERNAT

### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

- Règlement intérieur à signer par le représentant légal et l'apprenti
- Les autorisations de sortie
- Le plan du centre d'hébergement à signer par l'apprenti
- Le chèque de caution de 200€ agrafé (il ne sera encaissé qu'en cas de dégradation, d'impayés ou de non restitution du badge)

## ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DESTINEE AUX UTILISATEURS DU CENTRE D'HEBERGEMENT DE CMA Formation Cahors.

CMA Formation Cahors met à disposition 74 places d'internat, réparties en chambres individuelles, doubles, ou quadruples, un self, un foyer, une salle de télévision, une salle de sport collective, une salle de musculation, une salle d'étude/salle informatique.

La chambre est attribuée par les maîtres d'internat en début de stage et n'est pas définitive. Une caution est versée par chaque interne et sera remboursée après état des lieux en fin d'année si aucune dégradation n'a été commise.

La chambre doit être tenue en parfait état de propreté, d'hygiène et de rangement. Un inventaire et un état des lieux seront établis par l'apprenti en début de semaine et en fin de semaine par les maîtres d'internat. L'état des lieux du vendredi fera foi pour la semaine suivante, chaque interne concerné en sera avisé.

### Chaque interne doit apporter :

- Un nécessaire de toilette.
- Une paire de pantoufles pour le dortoir.
- Du linge et des vêtements en quantité suffisante pour la semaine.
- Un réveil.
- Un drap, un drap plat et une housse de matelas et une taie de traversin (***Pour l'hygiène c'est très important***)
- Un cadenas pour fermer l'armoire

Nota : en cas d'oubli de ce nécessaire et tout particulièrement des draps et de la taie de traversin, il sera **prêté** un jeu de drap facturé 10€.

***Tous les jours à 16h35, un appel est effectué à l'entrée de l'internat.***

L'ouverture des chambres se fait à partir de 16h35 jusqu'à 8h00 le lendemain.

### Les horaires des repas sont les suivantes :

- Petit déjeuner : 07 h 10 – 07 h 50
- Midi : 12 h 15 – 13 h 00
- Soir : 19 h 00

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas permis d'introduire de la nourriture ni des boissons dans les chambres.

Il n'est pas permis de changer de chambre lorsqu'une place est attribuée sauf autorisation des maîtres d'internat. De même, les allées et venues des périmètres filles/garçons d'une chambre à l'autre sont interdites.

Le périmètre de l'internat devra être respecté.

En application de la loi, il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'établissement. Il est néanmoins toléré de fumer exclusivement devant l'entrée de l'internat. Les mégots devront être déposés dans les cendriers prévus à cet effet.

CMA Formation Cahors n'est pas responsable des biens des internes ; chacun doit veiller à mettre ses affaires personnelles en sécurité ; les objets de valeurs sont à proscrire. **Il est donc fortement recommandé d'utiliser un cadenas à clef pour l'armoire.**

L'heure du coucher est fixée à 22h30 ; après 22h30, le silence est de règle ; les appareils sonores sont tolérés mais leur utilisation n'est permise que jusqu'à 22h30, le son étant en sourdine.

Les douches, après 22h30, sont interdites.

Les différentes salles mises à disposition devront être laissées chaque soir en parfait état de propreté et de rangement.

***L'aire de sport est disponible, il y est interdit d'y manger et d'y fumer.***

Chacun est tenu de respecter : les horaires de fonctionnement (repas, coucher, lever notamment), les autres pensionnaires, les personnels, les locaux, les matériels.

Les internes mineurs ou majeurs sont autorisés à sortir après les cours seulement sous les conditions suivantes :

- Lundi après attribution des chambres et l'état des lieux, mardi, mercredi, jeudi de 16h45 à 18h45 (les mineurs devront fournir une autorisation écrite du représentant légal les autorisant à bénéficier de ces sorties). **(Si le dossier n'est pas rendu complet avec le chèque de caution, interdiction de sortie)**

- Comme pour les demi-pensionnaires, aucune sortie n'est autorisée pendant la pause méridienne du déjeuner sans autorisation parentale (à signer dans le dossier d'inscription).

**Seuls les internes majeurs autorisés à sortir après le repas du soir doivent respecter les horaires suivants : jusqu'à 21h30.**

TOUTES CES SORTIES SONT TOUTEFOIS SOUMISES A AUTORISATION DES MAÎTRES D'INTERNAT.  
PAR AILLEURS LES MAÎTRES D'INTERNAT SONT AUTORISÉS A ENTRER DANS LES CHAMBRES.

CMA Formation Cahors n'est pas responsable des agissements et des incidents lors des sorties personnelles autorisées.

Tout retard dans l'horaire de retour, tout manquement à une attitude correcte à l'extérieur, entraîneront le retrait temporaire ou définitif de cette autorisation. Lors de ces sorties, l'usage des véhicules personnels relève de la responsabilité de leur propriétaire ; ces véhicules peuvent être garés sur le parking délimité à cet effet mais ne sont en aucun cas placés sous la garde de CMA Formation Cahors. L'accès à ce parking n'est possible que jusqu'à 21h30.

Tout apprenti commettant une dégradation à l'internat se verra infliger en plus d'une sanction disciplinaire (allant jusqu'à l'exclusion immédiate), une sanction pécuniaire correspondant au prix de la remise en état ou du remplacement à l'identique du matériel détérioré. Les responsables légaux sont civilement responsables de cette dégradation.

**Il est rappelé que tout apprenti surpris en possession (ou consommation) de psychotropes (drogue, alcool...) sera exclu sur le champ et définitivement de l'école.**

Durant le temps d'internat, seuls les abords du self et l'aire de sport sont autorisés à la circulation des internes.

Un état des lieux sera effectué à chaque arrivée et à chaque sortie.

#### **Modalités d'accès à l'EDM Fitness center :**

L'EDM fitness center (salle de fitness-musculation) est une infrastructure sportive strictement privée à usage collectif. Cet espace dédié au bien-être des apprentis a été conçu afin d'apporter à ses membres

un maximum de confort et de sécurité. Aussi, le comportement responsable de chacun reste essentiel à la bonne marche et à la prévention de l'ensemble.

**Conditions d'accès :**

L'EDM fitness center est ouvert exclusivement aux apprentis dans le cadre des plages horaires dédiées. Les horaires seront affichés sur la porte du local. **Un certificat médical relatif à cette pratique sportive sera exigé pour l'utilisation de la salle.**

L'accès en tant que spectateur dans la salle n'est pas autorisé.

Les pratiquants devront être vêtus de leur tenue de sport (short, tee-shirt ou survêtement et baskets) et devront utiliser une serviette de bain propre pour préserver les supports de musculation ainsi que les nattes de gymnastique. En outre, après utilisation, toutes les machines « non guidées » devront être déchargées des poids utilisés et ces poids devront être rangés comme il se doit.

Durant les heures d'accès, l'EDM Fitness center sera placé sous la surveillance d'un responsable, en permanence présent dans la salle. La pratique ne sera pas encadrée. Aussi, tout apprenti utilisateur de la salle devra avoir un niveau de pratique suffisant afin d'utiliser les appareils mis à disposition en toute sécurité.

Les utilisateurs devront respecter les précautions d'emploi notées sur les machines. Les utilisateurs seront tenus pécuniairement responsables de toutes les dégradations qui pourraient être causées par leur fait aux installations.

Cet extrait du règlement intérieur devra être signé par chaque utilisateur et fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'EDM fitness center.

La non observation d'une ou plusieurs de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion du ou des pratiquants concernés.

**Signature de l'apprenti :**

**Signature du représentant légal si  
l'apprenti est mineur :**

**AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE et REMISE DE BADGE**



**OCCITANIE**

LOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté . Égalité . Fraternité

**CMA Formation Cahors**

137 rue Saint Ambroise - 46000 Cahors - 05 65 53 21 00 - edm46@cm-cahors.fr – cma-formation-cahors.fr  
SIRET 130 027 931 00281 - NDA 76311030031

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du règlement spécifique de notre centre d'hébergement, nous vous demandons de bien vouloir compléter les renseignements ci-dessous.

Pour rappel, un mineur a la possibilité de sortir de l'établissement de 16h45 à 18h45 (à partir de 17h le lundi) si le responsable légal l'y autorise par ce document. A noter que cette autorisation peut être suspendue en cas de manquement à la discipline.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

La Direction

---

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de l'apprenti : .....

autorise et remise du Badge  n'autorise pas

à sortir aux horaires prévus au règlement intérieur spécifique du centre d'hébergement.

Fait à ..... le ..... Signature

**AUTORISATION PARENTALE  
SORTIES EXTRASCOLAIRES**

Madame, Monsieur,

Quelques sorties extrascolaires (spectacles, cinéma, piscine...) seront organisées durant l'année dans le cadre du centre d'hébergement.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter le document ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

La Direction

---

Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de l'apprenti : .....

**autorise**

**n'autorise pas**

à sortir lors des activités organisées par l'Ecole après les heures de cours.

Fait à .....

le .....

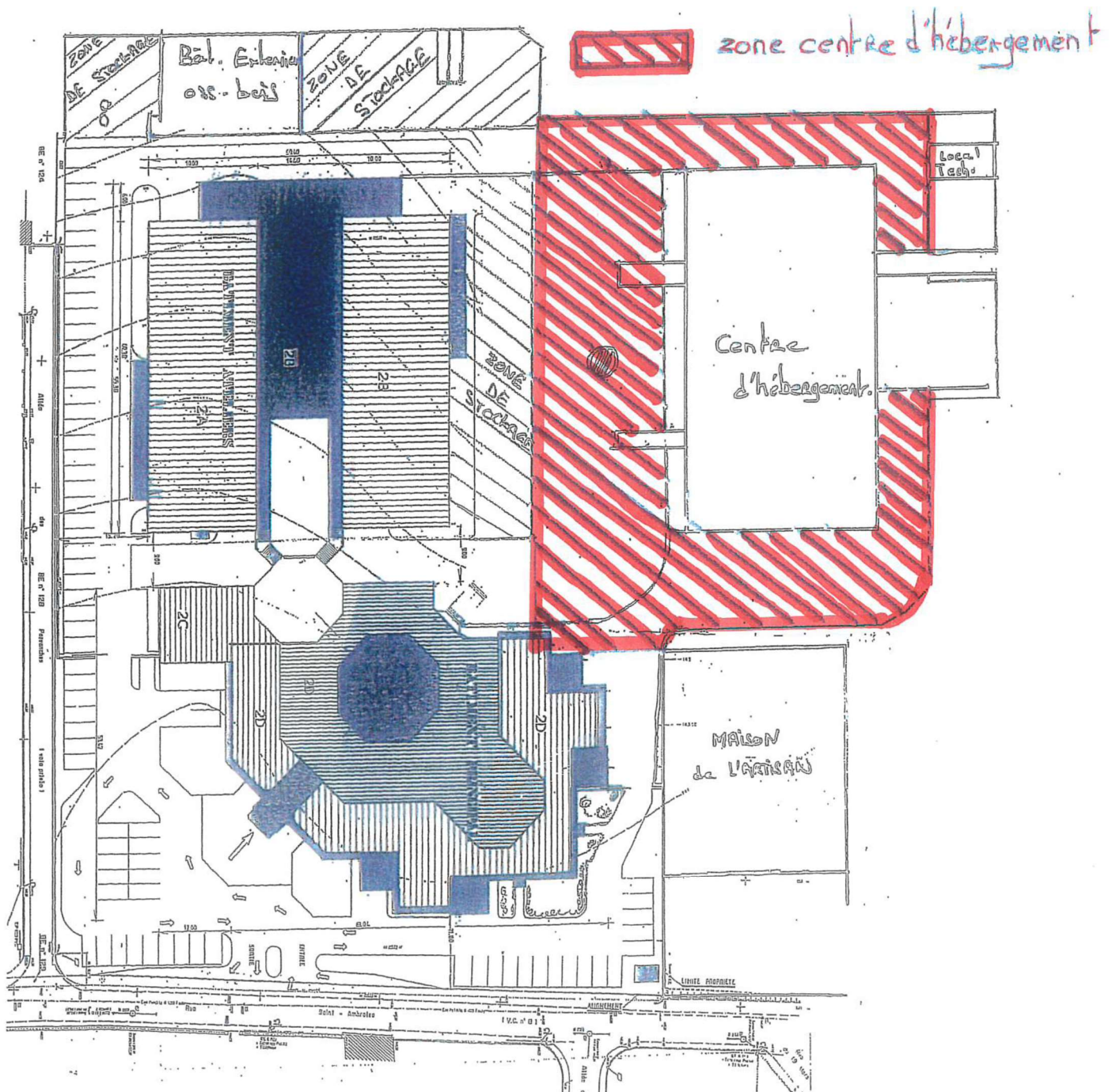
Signature

## Zone autorisée Centre d'Hébergement

NOM Prénom : .....

signature :

« Je reconnais avoir pris connaissance de la zone extérieure autorisée aux utilisateurs du centre d'hébergement (en rouge sur le plan) et que l'espace filles de l'étage est interdit aux garçons. »



Chèque remis le : .....

Nom Prénom de l'apprenti : .....

Métier de l'apprenti : .....